

L'an deux mille vingt et un, le 18 novembre,

Le conseil municipal de Saint Geoire en Valdaine, dûment convoqué le 12 novembre 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la salle La Cime, sous la présidence de Madame Nathalie BEAUFORT, Maire,

**PRESENTS** : Nathalie BEAUFORT, Nicole BRESTAZ, Julien BOURRY, Gabrielle ROUX-SIBILON, Bernard COLLET-BEILLON, Dominique GOVAERTS, Thomas CHABOUD, Nadine CHABOUD, Claire COHENNY, Anthony MAHE, Carlos MARTINS, Claude RIOCHE, Nadine ROUX, Dominique BARRAT, Pierre EYMERY, Nelly SANNER, Véronique MAYEUX.

**EXCUSES** : Jocelyn BAZUS, David BILLON-LAROUTE.

**POUVOIR** : Jocelyn BAZUS a donné pouvoir à Bernard COLLET-BEILLON,  
David BILLON-LAROUTE a donné pouvoir à Nadine ROUX.

**SECRETAIRE** : Dominique GOVAERTS

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

## **COMPTE RENDU PRECEDENT**

Adopté.

## **INFORMATIONS GENERALES**

Le compte-rendu de la commission d'urbanisme qui s'est tenue le 9 novembre 2021 est approuvé. Il est précisé que plusieurs dossiers (permis de construire) sont accordés tacitement du fait d'un retard avéré du service instructeur du Pays Voironnais. Il est précisé que ces accords tacites sont régularisables pour certains et font l'objet d'un retrait pour d'autres.

Madame le Maire présente ensuite des informations à l'ensemble de l'assemblée.

- La loi de « vigilance sanitaire » prolonge jusqu'au 31 juillet 2022 le régime de sortie de la crise sanitaire. Les mesures dérogatoires relatives aux réunions des assemblées délibérantes sont de nouveau applicables depuis le 10 novembre 2021.
- Le CCAS a acté le fait de prolonger le bail emphytéotique qui le lie à la société d'habitation des Alpes (Pluralis) pour une durée de 5 ans, soit jusqu'en 2047.
- La « Ressourcerie » située à La Buisse fêtera ses 10 ans le 7 décembre 2021. Plusieurs animations sont prévues.
- L'Association d'Education Populaire (AEP) a donné son accord pour que le bâtiment nommé « salle paroissiale » puisse accueillir la crèche intercommunale. Des négociations sont en cours pour acter son acquisition.
- Les Urgences de l'hôpital de Voiron sont en difficultés en raison d'un manque certain de médecins et ne peuvent donc plus accueillir de patients la nuit. Seules les urgences vitales, de maternité et pédiatrique sont assurées. L'appel auprès du 15 est essentiel afin de permettre la redirection vers un établissement qui sera en capacité d'accueillir les patients.

Arrivée de Claire COHENNY à 19h55.

- Le 8 décembre 2021 à 18h30, salle La Cime, Scholastique Dugueyt animera une conférence dédiée à St Nicolas. L'accueil se fera à partir de 18h sur présentation d'un pass sanitaire valide.
- Un moment convivial entre la municipalité et les agents est prévu le 15 décembre 2021.
- Le jeu Circino a été livré en Mairie ; la boulangerie « Le Pot de Farine » en détient pour le vendre.
- La famille de Madame Raymonde Chamard-Boudet remercie la municipalité suite à son décès.

- Le 28 octobre, l'architecte des bâtiments de France ainsi que Madame Prax ont échangé avec les élus sur la poursuite du dossier de Site Patrimonial Remarquable. La municipalité peut être fière d'avoir franchi la 1<sup>ère</sup> étape, votée à l'unanimité : validation du dossier par le Comité National du Ministère de la Culture.

## POLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

### ✓ Administratif

#### ✓ Désignation d'un référent ambroisie

L'ambroisie est une plante invasive, une mauvaise herbe annuelle qui prospère sur les sols nus ou remariés après chantier, les parcelles agricoles, les délaissés, les bordures de voiries. Elle est très présente en Isère, particulièrement dans le nord et l'ouest du département.

L'ambroisie est surtout un problème de santé publique en raison du caractère très allergisant de ses pollens émis pendant les mois d'août et septembre ; elle nécessite une lutte coordonnée et permanente de l'ensemble des gestionnaires des territoires concernés.

Les modalités de lutte obligatoire contre la présence et les effets de l'ambroisie sont fixées par l'arrêté préfectoral du 30 juillet 2019 et du plan d'actions départemental qui lui est annexé.

- Les plants d'ambroisie doivent être éliminés/détruits avant la période de pollinisation,
- Chaque gestionnaire/exploitant de parcelle où prolifèrent les plants d'ambroisie est responsable de ces actions de lutte,
- Le maire, via le réseau des référents ambroisie communal est chargé de mettre en demeure les gestionnaires des parcelles où l'ambroisie est signalée, de se conformer aux dispositions de l'arrêté préfectoral,
- Les signalements de présence d'ambroisie et d'actions de lutte sont centralisés sur la plateforme régionale [www.signalement-ambroisie.fr](http://www.signalement-ambroisie.fr),
- Le non-respect des dispositions de l'arrêté préfectoral est sanctionné de l'amende prévue pour les contraventions de 4<sup>ème</sup> classe (décret du 26 avril 2017),
- Le maire, en cas de défaillance des gestionnaires de ces parcelles, peut faire procéder à la destruction des plants d'ambroisie aux frais de l'intéressé, sur la base des dispositions des articles L 2212-1 et L 2212-2 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Le maire doit nommer un référent ambroisie qui sera chargé de :

- Repérer la présence de ces espèces,
- Participer à leur surveillance,
- Informer les personnes concernées des mesures à mettre en œuvre pour prévenir l'apparition de ces espèces ou pour lutter contre leur prolifération en application de l'arrêté préfectoral mentionné à l'article R. 1338-4,
- Veiller et participer à la mise en œuvre de ces mesures.

Le référent ambroisie a pour rôle de :

- Actualiser le signalement sur la plateforme de signalement ambroisie (en modifiant le statut de « à valider » à « validé non détruit » ou « erroné » ou « validé détruit »),
- Rechercher les personnes responsables des terrains et prend contact par téléphone ou directement pour un meilleur dialogue. Il rappelle les obligations de l'ayant-droit,
- Si la destruction a lieu, il prévoit un suivi de la parcelle jusqu'à fin septembre pour gérer une éventuelle repousse de la plante,
- Si la destruction n'a pas lieu, il effectue des relances, en associant le maire, informe de la situation aux autorités exécutives de la collectivité territoriale, et informe de la situation aux agents mentionnés au I de l'article L. 1338-4 du CSP.

Il est proposé à l'assemblée de nommer Mickaël BEL comme référent ambroisie.

**Décision** : adopté à l'unanimité

### ✓ Finances

#### ✓ TE38 – Tranche 3 éclairage public

Les travaux de rénovation du réseau d'éclairage public ont été réalisés en deux tranches : une en 2019 (qui a été réalisée en 2020) et une autre en 2020.

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à	50 563 €
Le montant total des financements externes s'élève à	18 660 €
La participation aux frais de TE38 s'élève à	1 806 €
La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à	30 097 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante à TE38.

**Décision** : adopté à l'unanimité

✓ *TE38 – renforcement et sécurisation du poste Le Boyet*

Les travaux de renforcement et de sécurisation du poste « Le Boyet » consiste au remplacement d'un câble aérien. En effet, une partie du réseau issu dudit poste est en fils nus cuivre ; ils seront remplacés par un câble torsadé permettant une sécurisation du réseau.

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à	25 394 €
Le montant total des financements externes s'élève à	21 121 €
La participation aux frais de TE38 s'élève à	242 €
La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à	4 031 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- De l'avant-projet présenté et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveaux présentés,
- de la contribution correspondante à TE38.

**Décision** : adopté à l'unanimité

✓ *TE38 – renforcement et sécurisation du poste La Glacière*

Les travaux de renforcement du poste « La Glacière » consiste au remplacement d'un câble aérien.

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à	27 510 €
Le montant total des financements externes s'élève à	22 881 €
La participation aux frais de TE38 s'élève à	262 €
La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à	4 367 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- De l'avant-projet présenté et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveaux présentés,
- de la contribution correspondante à TE38.

**Décision** : adopté à l'unanimité

✓ *Appel d'offre marché électricité 2022*

Depuis la disparition des tarifs réglementés d'électricité, les fournisseurs d'électricité sont mis en concurrence pour les besoins des collectivités, et ce dans le respect de la commande publique.

Le marché en cours se termine au 31/12/2021 et la commune doit donc publier un appel d'offre proposant trois lots pour une durée d'une année :

- ✓ Lot 1 : bâtiments communaux
- ✓ Lot 2 : éclairage public

✓ Lot 3 : résidence autonomie

**Décision** : adopté à l'unanimité

✓ *Décisions modificatives n° 3*

<b>DEPENSES</b>		
c/6811 - 042	Opérations d'ordres budgétaires	3 839,65 €
chap 023	Virement à la section d'investissement	- 3 839,65 €
c/ 1311 – 041	Etat et établissements nationaux	3 000,00 €
<b>Total Dépenses</b>		<b>3 000,00 €</b>

<b>RECETTES</b>		
c/2804181 – 040	Opérations d'ordres budgétaires	2 198,65 €
c/2804182 – 040	Opérations d'ordres budgétaires	1 641,00 €
chap 021	Prélèvement de fonctionnement	- 3 839,65 €
c/1321 – 041	Etat et établissements nationaux	3 000,00 €
<b>Total Recettes</b>		<b>3 000,00 €</b>

**Décision** : adopté à l'unanimité

✓ *CD38 – Plan Ecoles*

Dans le cadre des aides à l'investissement, la commune souhaite solliciter le concours du Département de l'Isère.

Il est ainsi proposé d'inscrire le projet de rénovation énergétique des bâtiments communaux dans cette enveloppe selon le plan de financement ci-après :

<b>Financement</b>	<b>Montant HT de la subvention</b>	<b>Date de notification</b>	<b>Taux</b>
Etat DSIL			
Département de l'Isère	19 278 €		60 %
Autres financements publics			
<b>Sous-total (total des subventions publiques)</b>	<b>19 278 €</b>		<b>60</b>
Participation du demandeur : *Autofinancement	12 852 €		40 %
<b>TOTAL</b>	<b>32 130 €</b>		<b>100 %</b>

**Décision** : adopté à l'unanimité

✓ *Tableau de subventions aux associations*

Dans le cadre du budget primitif 2021, les crédits votés le 24 mars 2021 ne précisait pas le détail des affectations pour les subventions aux associations.

Il est demandé au conseil municipal de valider le montant des aides financières à répartir de la manière suivante :

VOTE 2021

<i>6574 – Subvention aux associations</i>	
Ski Club de Massieu	125,00 €
<i>65738 – Autres organismes privées</i>	
MFR Le Chalet	50,00 €

**Décision** : adopté à l'unanimité

✓ *Ressources Humaines*

✓ *Création d'un poste de garde-champêtre*

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Madame le Maire rappelle qu'en vertu de ses pouvoirs de police générale, le Maire est tenu d'assurer le bon ordre, la sécurité, la tranquillité et la salubrité publiques. Dans un souci d'efficacité et afin d'assurer dans de meilleures conditions toutes ces missions, il devient opportun de créer un poste de garde-champêtre. Traditionnellement chargé de la police des campagnes, le garde champêtre a vu ses compétences étendues, par des lois récentes, à la police de la circulation et à la protection de l'environnement.

A ce titre, ses domaines d'intervention sont vastes :

- intervention principalement en matière de police rurale,
- exécution sous l'autorité du Maire, des missions de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de sécurité et de salubrité publiques,
- habilitation à constater par procès-verbal les contraventions et les délits portant atteinte aux propriétés rurales et forestières ainsi que les contraventions aux règlements et arrêtés de police municipale du Maire,
- exercice de ses compétences dans plusieurs domaines, comme celui de la police de la route, la police de l'eau ou encore la police de l'urbanisme.

Les gardes champêtres sont classés en catégorie C de la filière sécurité.

Le cadre d'emploi comprend 2 grades

- Garde-champêtre chef (échelle C2)
- Garde-champêtre chef principal (échelle C3)

Madame le Maire sollicite le Conseil Municipal afin de créer un emploi de garde champêtre :

- 1 emploi de garde champêtre chef à temps complet (35h) à compter du 01/07/2022

**Décision** : 17 voix pour et 2 abstentions

**POLE ETUDES – TRAVAUX - PROJETS**

✓ *Commission Urbanisme du 9 novembre 2021*

**CERTIFICATS D'URBANISME**

**Pour mémoire**

**CUb 038 386 21 20056 – réceptionné 17 septembre 2021**

*Demandeur : Jean-François DUFFOUR*

*Adresse du terrain : Voie du Peyron*

**Objet : réfection totale de la toiture et aménagement partie de la grange en un bureau et une bibliothèque/salon**

Section (s) / Parcelle (s) : AK 39

Zonage : N et Nhb2

↳ **Instruction CAPV en cours**

## DECLARATIONS PREALABLES

### Pour mémoire

---

**DP 038 386 21 20065 – Récépissé le 28 septembre 2021**

Demandeur : Yves Marie Caron

Adresse du terrain : rue Pasteur

**Objet : Mise en place d'un tirant métallique dans le mur sud et réalisation d'un enduit de façade Sud et façade Sud Ouest**

Section (s) / Parcelle (s) : AM 18

Zonage : Uaa

↳ **Instruction ABF en cours suite à demande de pièces complémentaires**

**DP 038 386 21 20066 – Récépissé le 28 septembre 2021**

Demandeur : Mickaël Langlois

Adresse du terrain : Le Petit Consuoz

**Objet : Division parcellaire en vue de construire**

Section (s) / Parcelle (s) : AV 155 et 191

Zonage : Ne et Nea

↳ **Avis favorable de la commission**

**DP 038 386 21 20067 – Récépissé le 20 septembre 2021**

Demandeur : Commune de St Geoire en Valdaine

Adresse du terrain : route du Bourg

**Objet : Remplacement des fenêtres du Bâtiment restauration scolaire (étage) et Bibliothèque – Préau – Sanitaire – Chaufferie (rez de Chaussée)**

Section (s) / Parcelle (s) : AN 24

Zonage : Ua

↳ **Avis défavorable de l'ABF et de la commission**

**DP 038 386 21 20069 – Récépissé le 07 octobre 2021**

Demandeur : Julien BRUNJAIL

Adresse du terrain : 590 Route de St Sulpice

**Objet : Plan clôture parcelle**

Section (s) / Parcelle (s) : AW 388 et 389

Zonage : Ub

↳ **Avis favorable de la commission**

### Nouvelles demandes

---

**DP 038 386 21 20070 – Récépissé le 26 octobre 2021**

Demandeur : WALTON Leslie

Adresse du terrain : 119 Route de la Balme

**Objet : Piscine**

Section (s) / Parcelle (s) : AH 167

Zonage : Ubb4 (aléa faible de cure torrentielle ou de crue rapide des rivières)

PLU : niveau enterré ou semi-enterré non autorisé

↳ **Avis défavorable de la commission**

**DP 038 386 21 20071 – Récépissé le 2 novembre 2021**

Demandeur : LAURENT Xavier

Adresse du terrain : 597 route des hôpitaux

**Objet : changement des plaques fibro ciment de la grange**

Section (s) / Parcelle (s) : AX 21, AX 207

Zonage : Nh

↳ **Avis favorable de la commission**

**DP 038 386 21 20072 – Récépissé le 9 novembre 2021**

Demandeur : SARTORI Raphaël

Adresse du terrain : 131 impasse de la Motte Castrale

**Objet : Enduit de façade en blanc naturel (G.00) (autorisé dans le nuancier)**

Section (s) / Parcelle (s) : AW 387,389, 391

Zonage : Ub

↳ **Instruction ABF en cours**

**PERMIS DE CONSTRUIRE**

**Pour mémoire**

**PC 038 386 21 20004 – Récépissé le 28 mai 2021**

Demandeur : Ferdi AKTAS

Adresse du terrain : Les Hauts de la Falanchère (lotissement Plurimmo en cours)

**Objet : Construction d'une maison individuelle lot 3**

Section (s) / Parcelle (s) : AW 414

Zonage : Ub

↳ **Permis de construire tacite au 28 août 2021 (procédure contradictoire en cours)**

**PC 038 386 21 20005 – Récépissé le 16 juin 2021**

Demandeur : David CONDINA

Adresse du terrain : Les Hauts de Champ Morel (lotissement en cours)

**Objet : Construction d'une maison individuelle lot 3**

Section (s) / Parcelle (s) : AL 572

Zonage : Ubb1

↳ **Permis de construire tacite au 16 août 2021 (procédure contradictoire en cours)**

**PC 038 386 21 20006 – Récépissé le 22 juin 2021**

Demandeur : Théo MERLIN

Adresse du terrain : Champ Morel

**Objet : Construction d'une maison individuelle**

Section (s) / Parcelle (s) : AL 551 et 544

Zonage : Ubb1 et Ubb2

↳ **Permis de construire tacite au 22 août 2021 (procédure de régularisation en cours)**

**PC 038 386 21 20007 – Récépissé le 24 juin 2021**

Demandeur : Guillaume TONINI et Amélie MILLON

Adresse du terrain : Les Balcons de la Valdaine II

**Objet : Construction d'une maison individuelle**

Section (s) / Parcelle (s) : AL 531

Zonage : Ubb1

↳ **Permis de construire tacite au 24 août 2021 (procédure de régularisation en cours)**

**PC 038 386 21 20001-M01 – Récépissé le 12 juillet 2021**

Demandeur : Pascal BEJANNIN

Adresse du terrain : Le Roulet

**Objet : Construction d'une maison individuelle**

Section (s) / Parcelle (s) : AN 244

Zonage : Ub et Ubb1

↳ **Permis de construire tacite au 12 octobre 2021 (procédure contradictoire en cours)**

↳ **Avis de la commission : tuiles grises non autorisées, prévoir des tuiles rouges brun. Menuiseries de couleur gris-bleu acceptées**

**PC 038 386 21 20010 – Récépissé le 29 juillet 2021**

Demandeur : SCCV Le Clos du Moulin - Christian Picard

Adresse du terrain : : Saint Paul

**Objet : Construction de 22 logements**

Section (s) / Parcelle (s) : AL 407

Zonage : Auab4

↳ **instruction CAPV et ABF en cours**

↳ **Lettre de remarques envoyée par le Pays Voironnais le 3 novembre 2021**

**PC 038 386 21 20011 – Récépissé le 30 juillet 2021**

Demandeur : Youness NEDJI et Anissa DAOUD

Adresse du terrain : : Les Hauts de la Falanchère – (lotissement en cours)

**Objet : Construction d'une maison individuelle (lot 8)**

Section (s) / Parcelle (s) : AL 407

Zonage : Ub

↳ **Permis de construire tacite au 30 octobre 2021 (procédure de régularisation en cours)**

**PC 038 386 21 20012 – Récépissé le 23 septembre 2021**

Demandeur : Marine et Loïc FRACHET

Adresse du terrain : : Les Hauts de la Falanchère – (lotissement en cours)

**Objet : Construction d'une maison individuelle (lot 7)**

Section (s) / Parcelle (s) : AW 418

Zonage : Ub

↳ **Instruction CAPV et ABF en cours**

**PC 038 386 21 20013 – Récépissé le 06 octobre 2021**

Demandeur : Kevin et Alexiane GIACALONE

Adresse du terrain : : Les Hauts de la Falanchère – (lotissement en cours)

**Objet : Construction d'une maison individuelle (lot 2)**

Section (s) / Parcelle (s) : AW 413

Zonage : Ub

↳ **Instruction CAPV et ABF en cours**

## PERMIS D'AMENAGER

**PA 038 386 21 20001 – Récépissé le 28 juillet 2021**

Demandeur : SCCV Le Clos du Moulin - Christian Picard

Adresse du terrain : Saint Paul

**Objet : Lotissement « Le Clos du Moulin » - 2 lots (un lot à usage d'habitation / un lot à usage commercial)**

Section (s) / Parcelle (s) : AL 407

Zonage : Auab4

↳ **instruction CAPV et ABF en cours**

↳ **Lettre de remarques envoyée par le Pays Voironnais le 3 novembre 2021**

**PA 038 386 21 20002 – Récépissé le 9 août 2021**

Demandeur : SCI 2T3M

Adresse du terrain : route de St Sulpice

**Objet : Lotissement « Le Clos Verger » - 4 lots**

Section (s) / Parcelle (s) : AW 398 – AW 399 – AW 401

Zonage : Ub

↳ **Instruction CAPV et ABF en cours**

**Le constructeur confirme que la puissance de 66KWA en triphasé pour le projet de 4 à 5 maisons est suffisante.**

**PA 038 386 21 20003 – Récépissé le 7 octobre 2021**

Demandeur : Altitudes VRD – Claude Guiboud-Ribaud

Adresse du terrain : Impasse des Vignes, Le Roulet

**Objet : Détachement de deux lots à bâtir – division parcellaire**

Section (s) / Parcelle (s) : AS 214 et 237

Zonage : Ub – périmètre des jardins de Longpra

↳ **instruction CAPV et ABF en cours**

## POLE SCOLAIRE – CULTURE

• Les premiers conseils d'école se sont tenus respectivement les 8 et 9 novembre à l'école élémentaire Val'Joie et maternelle La Lambertière. Les effectifs répartis par classe ainsi que les projets pédagogiques prévus sur l'année scolaire ont été présentés.

## INTERCOMMUNALITE – SYNDICATS

*Commission Transition Ecologique qui s'est tenue le 8 novembre au Pays Voironnais :*

- Transfert au SMMAG de l'autopartage et de l'autostop organisé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,



- Point d'avancement sur la construction du nouveau centre de tri et de l'usine d'incinération,
- Versement d'une subvention à l'association le Pic Vert pour la gestion du fonds économie circulaire,
- Tarif 2022 du service public de gestion des déchets.